

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

PRÉFECTURE
SECRETARIAT
GÉNÉRAL
DIRECTION DES
RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET DE
L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES AFFAIRES
ENVIRONNEMENTALES

ARRÊTÉ N° 15 - 1173 du 27 mai 2015

modificatif à l'arrêté du 13 août 2013
portant création et composition
de la commission de suivi de site
pour un stockage d'engrais à base de nitrates
exploité par la société L.A.T. BOREALIS GRATECAP
sur le territoire de la commune de La Rochelle

LA PRÉFÈTE DE LA CHARENTE-MARITIME
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L110-1, L124-1, L125-1, L125-2-1 et R125-5 à R125-8,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement et notamment son article 247,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif aux commissions de suivi de site,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 portant création de la commission de suivi de site pour un site de **stockage d'engrais à base de nitrates exploité par la société GRATECAP SERVICES** sur le territoire de la commune de La Rochelle,

Vu l'arrêté préfectoral portant modification de la commission de suivi de site n° 14-2414 du 30 septembre 2014 suite aux élections territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 15-1162 du 26 MAI 2015 prenant acte du changement de dénomination sociale de la société Gratecap Services, devenue L.A.T. BOREALIS GRATECAP,

Vu la lettre du 06 novembre 2014 par laquelle le président de l'association de l'Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir de Charente-maritime informe du changement de représentants pour la commission de suivi de site de la société L.A.T. BOREALIS GRATECAP,

Vu la lettre du 07 avril 2015 par laquelle le président de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle informe du changement de représentants pour la commission de suivi de site de la société L.A.T BOREALIS GRATECAP,

Vu la délibération n°109 du 10 avril 2015 du conseil départemental de la Charente-Maritime relative à la désignation des conseillers départementaux à divers organismes, commissions et conseils d'administration,

Considérant qu'il convient de modifier la composition de la commission,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Charente-Maritime,

ARRÊTE

Article 1 : L'article 4 de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013 portant création de la commission de suivi de site (CSS) pour la société L.A.T. BOREALIS GRATECAP à La Rochelle est modifié ainsi qu'il suit :

Article 4 : La commission est composée de :

a) La commission est composée ainsi qu'il suit :

1° Collège "administration de l'État"

Le Préfet de la Charente-Maritime ou son représentant,
Le Chef de Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles ou son représentant,
Le Directeur Régional de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,
Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant,

2° Collège " élus des collectivités territoriales ou établissements publics de coopération intercommunale concernés "

titulaire : Mme Sophorn GARGOULLAUD , mairie de La Rochelle
suppléant : M. Jean-Marc SOUBESTE,

titulaire : Mme Sophorn GARGOULLAUD, Communauté d'agglomération de La Rochelle,
suppléant : M. Eric PERRIN,

titulaire : M. Pierre MALBOSC, Conseiller départemental
suppléant : M. Christian FALLOURD, Conseiller départemental

titulaire : M. Alain BUCHERIE, Conseil Régional

3° Collège "riverains des installations classées pour laquelle la commission a été créée ou association de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée "

titulaire : M. Jacques JOUAN, association Nature Environnement 17
suppléant : M. René BARTHE

titulaire : M. Pierre-Marie PICHERIT, association Union Fédérale des
Consommateurs
suppléant : M. Yves FOURNAT

titulaire : M. Raymond BRIVES, comité de quartier LALEU LA PALLICE – LA
ROSSIGNOLETTE
suppléant : M. Jean-Denis ZIELSINKY

titulaire : M. Claude BARREAU, Comité de quartier PORT NEUF
suppléant : M. Mac CLIQUOT de MENTQUE

4° Collège "exploitants" de l'installation classée pour laquelle la
commission a été créée ou organismes professionnels les représentants
titulaires :

M. Patrick DUFOUR, Directeur général de la société L.A.T.BOREALIS GRATECAP
M. Manuel LIMA, Directeur Administratif
M. Sébastien LORETTE, Responsable Sécurité

suppléants :

M. David KACZMAR, RH, suppléant de M. Manuel LIMA

5° Collège "salariés" des installations classées pour laquelle la commission a été
créée,

titulaires :

Mme Natacha MAINGOT
Mme Claudie VEDRENNE, déléguée du personnel
Mme Corinne BEIGBEDER

suppléants :

Mme Florence CHADAPEAU
Mme Aurélia CHAUVET

personnalités qualifiées :

Le Commandant Fabien LOUP, responsable du service opérations groupement
nord, Service Départemental d'Incendie et de Secours,
ou le Commandant Olivier DUMAS, chef du service prévision des risques

M. Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (A.R.S),
ou son représentant "

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté préfectoral du 13 août 2013
demeurent inchangés.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Charente-maritime est
chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes
administratifs.

La Rochelle, le 27 mai 2015

La Préfète,
Pour la Préfète,
Le Secrétaire Général

Michel TOURNAIRE



